

**Bureau du 25 février 2008**

**Décision n° B-2008-6077**

objet : **Ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Communauté urbaine (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publiques) - Assistance technique et économie de la construction - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de sa réorganisation, courant 2006, la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) a renforcé son organisation de manière significative pour mieux répondre aux demandes des services, le plus souvent les services urbains, en matière de repositionnement stratégique des unités opérationnelles sur le territoire.

Ces demandes sont nombreuses et nécessitent de nombreux allers-retours et ajustements avec le bureau d'études de la DLB, indispensables à la prise de décision. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie patrimoniale naissante et voulue, plus économique et réfléchie.

Les ressources du bureau d'études de la DLB sont donc renforcées en termes d'effectifs et en termes d'assistance. Ce renfort va permettre de lisser la charge de travail du bureau d'études en fonction des carnets de commandes et de l'assister sur des missions d'expertise.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'assistance technique et économie de la construction pour les ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Communauté urbaine (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publiques).

Les prestations font l'objet des cinq lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : assistance technique pour clos-couvert et second oeuvre,
- lot n° 2 : assistance technique pour courants forts - courants faibles,
- lot n° 3 : assistance technique pour plomberie, chauffage, ventilation, climatisation,
- lot n° 4 : assistance technique pour structures béton, maçonneries, bois, métalliques,
- lot n° 5 : assistance technique pour acoustique.

Le montant maximum estimatif, pour tous les lots, toutes reconductions comprises serait de 420 000 € HT, soit 502 320 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande sans engagement de commande, conformément à l'article 77-I du code des marchés publics, d'une durée ferme de 24 mois reconductible de façon expresse une fois 24 mois ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** les dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs à l'assistance technique et économie de la construction pour les ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Communauté urbaine.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,